

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011**

**Délibération
n°2011.12.243**

**Production nouvelle :
participation à Vilogia
- SA Le Foyer pour la
réalisation de 4
logements locatifs
publics (PLUS) et 4
logements locatifs
publics (PLAI) -
opération "Avenue de
la Gare" sur la
commune de La
Couronne : avenant
n°1**

LE DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE ONZE à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 décembre 2011**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Anissa ACHARKI, Gérard ANDRIEUX, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Michel BRONCY à Maurice HARDY, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Nicolas BALEYNAUD à Annette FEUILLADE-MASSON, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Jacky BONNET à Martine RIVOISY, Françoise COUTANT à Yves BRION, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Redwan LOUHMAI à Dominique THUILLIER, Cyrille NICOLAS à Bernard CONTAMINE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT à André BONICHON

Excusé(s) représenté(s) :

Françoise LAMANT par Anissa ACHARKI, Jacques NOBLE par Gérard ANDRIEUX

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2011

**DELIBERATION
N° 2011.12.243**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT

Rapporteur : Monsieur BESSE

PRODUCTION NOUVELLE : PARTICIPATION A VILOGIA - SA LE FOYER POUR LA REALISATION DE 4 LOGEMENTS LOCATIFS PUBLICS (PLUS) ET 4 LOGEMENTS LOCATIFS PUBLICS (PLAI) - OPERATION "AVENUE DE LA GARE" SUR LA COMMUNE DE LA COURONNE : AVENANT N°1

Par délibération n°225 du 22 octobre 2010, le conseil communautaire a approuvé le versement d'une participation financière de 40 000 € à Vilogia Horizon pour la réalisation de 10 logements locatifs publics PLUS dans le cadre de l'opération « Avenue de la Gare » sur la commune de La Couronne.

Le projet initial portait sur un programme mixte se répartissant entre des professions médicales et des logements locatifs publics. Suite à l'abandon par la commune de la réalisation des cabinets médicaux en rez-de-chaussée, ces derniers ont été transformés en 4 logements PLUS et 4 logements PLA-I, portant à 18 le nombre de logements sur ce projet, au lieu des 10 logements locatifs publics de type PLUS prévus initialement. Le projet concerne désormais la réalisation de 14 PLUS et 4 PLA-I.

Le montant de la subvention attribuée à Vilogia Horizon doit donc être modifié comme suit : 18 PLUS-PLAI x 4 000 € = 72 000 €, répartis à 70 % pour l'acquisition viabilisation et 30 % pour la réalisation des logements proprement dite.

Il convient donc d'approuver un avenant n°1 à la convention initiale.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 9 novembre 2011,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention passée avec VILOGIA - SA LE FOYER pour la participation à la réalisation de logements locatifs publics PLUS et PLA-I – opération « Avenue de la Gare » sur la commune de La Couronne ;

D'APPROUVER le versement d'une participation de 72 000 € à VILOGIA HORIZON au titre de la réalisation de 18 logements locatifs publics de type PLUS et PLA-I ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention ;

D'INSCRIRE la dépense au budget principal 2011 – article 2042 sous-fonction 70 ACP
n°8 pour les productions nouvelles de logements lo catifs publics.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 16 décembre 2011	<u>Affiché le :</u> 16 décembre 2011